Charlie Hebdo : le CSA sanctionne fermement les médias

13/02/2015 à 15h46

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), réuni mercredi 11 février, a rendu ses conclusions dans le traitement de l'affaire Charlie Hebdo par les radios et les télévisions. Après avoir analysé 500 heures de programmes, le régulateur a relevé 36 manquements. 15 ont donné lieu à des mises en garde et 21, plus graves, ont justifié des mises en demeure. À l'exception de M6, tous les médias ont été sanctionnés. LCI, la chaîne d'information en continu du groupe TF1, est la plus durement touchée: elle écope en effet de trois mises en demeure et de deux mises en garde.



Les décisions rendues par le CSA ont été prises selon deux critères principaux: le respect de la dignité de la personne humaine et la sauvegarde de l'ordre public. À ce titre, la divulgation d'éléments permettant l'identification d'une

personne mise en cause comme étant l'un des terroristes a donné lieu à des sanctions. De même, le régulateur a épinglé les chaînes et radios qui ont diffusé des images ou des informations concernant le déroulement des opérations en cours, alors que les terroristes étaient encore retranchés à Dammartin-en-Goële et à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Il leur est aussi reproché d'avoir divulgué des informations sur la présence de personnes cachées dans les lieux de retranchement des terroristes et d'avoir diffusé des images de l'assaut mené par les forces de l'ordre dans l'Hyper Cacher.
INFOGRAPHIE – La chaîne d'informations en continu LCI est la plus durement touchée.

Source

Merci à **quidam**